

WORKSHOP 3

Évolution des tâches et responsabilités de l'étudiant·e selon le niveau de formation pratique

Les descriptifs de module, définition des buts (PEC12)

Formation pratique Niveau I

La première période de formation vise une compréhension générale de l'ergothérapie et met l'accent sur la démarche d'évaluation, la gestion des séances, la pratique centrée sur le ou la client·e, la pratique fondée sur les preuves scientifiques. Le stage permet de:

- observer, utiliser des instruments de mesure et évaluer les situations,
- réaliser et ajuster des séances de traitement,
- comprendre et documenter les contextes dans lesquels se trouvent les client·e·s,
- développer ses capacités de communication et de collaboration,
- intégrer des connaissances scientifiques et mener des démarches fondées sur des connaissances scientifiques,
- assumer les tâches administratives simples en relation avec le ou la client·e et le fonctionnement du service,
- saisir les rôles professionnels.

Formation pratique Niveau II

La deuxième période de formation permet à l'étudiant·e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autres de :

- évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information,
- élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie,
- évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
- mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques,
- augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec le·s client·e·s, au sein de l'équipe et de l'institution,

- assumer les tâches administratives en relation avec le ou la client·e et le fonctionnement du service,
- s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.

Formation pratique Niveau III

Le but de la troisième et dernière période de formation pratique est de développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un·e futur·e professionnel·le, notamment :

- Elaborer et mener seul·e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie.
- Gérer de façon autonome l'ensemble des tâches administratives en lien avec les client·e·s et avec le service.
- Participer activement à des actions de promotion de la profession, au sein de l'institution et auprès des partenaires.

Le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique (PEC12)

4. NIVEAU DE FORMATION ET DÉTERMINATION DES ATTENTES

4.1 Niveau I

Le stage de niveau I est placé dans le courant du semestre d'automne de la 2^e année bachelor. Ce stage constitue, pour la plupart des étudiant·e·s, une première expérience en ergothérapie. Tous et toutes les étudiant·e·s ont toutefois eu précédemment une expérience de travail dans le monde de la santé, soit au travers des huit semaines de stage de l'année propédeutique santé, soit parce qu'ils ou elles sont titulaires d'un CFC du domaine de la santé.

Le stage de niveau I vise une compréhension générale de l'ergothérapie. Il met l'accent sur la démarche d'évaluation, la gestion des séances, la pratique centrée sur le ou la client·e, la pratique fondée sur les preuves scientifiques.

Les travaux qui sont demandés sont organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. Durant ce premier stage, les étudiant·e·s doivent être notablement supervisé·e·s dans les différentes tâches qui leur sont confiées. Ils ou elles sont cependant autonomes dans les situations simples et répétitives. Ils ou elles ont besoin de temps pour réaliser les tâches. A ce stade de leur formation, une préparation écrite des séances ou des démarches projetées, qui puisse être contrôlée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, est souvent nécessaire.

Durant ce premier stage, les étudiant·e·s participent à des interventions assumées par des ergothérapeutes (en duo) ou poursuivent des traitements sur la base d'objectifs d'intervention et de programmes préalablement définis, le cas échéant en ajustant les séances. Ils ou elles

interviennent auprès de nouveaux clients ou de nouvelles clientes, dans des situations considérées comme simples.

Les étudiant-e-s établissent le profil occupationnel des client-e-s qui leur sont confié-e-s. Ils ou elles observent les performances des client-e-s ainsi que leurs environnements. A cet effet, ils ou elles choisissent les moyens les plus pertinents pour obtenir les informations nécessaires et les appliquent. Ils ou elles analysent et interprètent les données obtenues.

Les étudiant-e-s établissent une relation thérapeutique centrée sur le ou la client-e. Ils ou elles s'expriment de façon claire et adaptent leur façon de communiquer à la situation et aux besoins de leurs client-e-s ou de leurs proches. Ils ou elles utilisent de façon adéquate les formats écrits et oraux dans leurs communications avec l'équipe. Ils ou elles s'intègrent dans l'équipe et participent aux activités du service.

Les étudiant-e-s cherchent des données probantes qui justifient les différentes interventions et les appliquent. Ils ou elles analysent, explicitent et justifient leurs décisions et leurs actions. Ils ou elles exploitent leurs connaissances théoriques, techniques et pratiques ainsi que les ressources offertes par le service et l'institution. Ils ou elles prennent en compte les remarques, conseils et recommandations des professionnel-le-s qui les entourent et ajustent leurs actions en conséquence. Ils ou elles portent un regard critique sur leurs actions.

Les étudiant-e-s assument les activités administratives simples en lien avec les interventions conduites et avec les activités du service. Ils ou elles gèrent le matériel qui leur est confié dans le cadre des traitements et du service. Ils ou elles gèrent leur temps de travail et les tâches qui leur sont confiées.

Les étudiant-e-s respectent les principes éthiques et déontologiques de la profession ainsi que les règles et les normes en vigueur dans l'institution.

4.2 Niveau II

Le stage de niveau II se déroule sur la fin du semestre d'été de la 2^e année et le début du semestre d'automne de la 3^e année bachelor. Il permet d'approfondir l'ensemble des compétences acquises dans le stage de niveau I et de développer de nouvelles compétences. L'étudiant-e est confronté à des situations d'une certaine complexité mais qui tiennent compte de son niveau de formation.

Ce stage vise l'autonomisation et la responsabilisation progressives de l'étudiant-e dans les différentes tâches qu'il ou elle se voit chargé-e de mener. L'étudiant-e doit soumettre ses initiatives à l'approbation du praticien formateur ou de la praticienne formatrice. Les diverses activités des étudiant-e-s sont menées de façon autonome mais contrôlées par le praticien formateur ou la praticienne formatrice.

Durant le stage de niveau II, les étudiant-e-s interviennent auprès de nouveaux clients ou de nouvelles clientes et assument la poursuite d'interventions auprès de client-e-s déjà suivi-e-s dans le service, quel que soit le domaine de l'ergothérapie.

Ils ou elles décident des évaluations pertinentes, utilisent de façon adéquate les instruments d'évaluation et tirent les conclusions des données obtenues. Ils ou elles organisent et mènent la phase de réalisation de l'intervention. Ils ou elles évaluent les effets de leur intervention et

décident de la suite à lui donner. Dans des situations complexes ou délicates, ils ou elles ont besoin de soutien de la part du praticien formateur ou de la praticienne formatrice.

Ils ou elles enseignent au ou à la client-e, sous supervision, les techniques d'assistance nécessaire pour favoriser leur indépendance.

Ils ou elles sont en mesure de s'ajuster aux diverses émotions manifestées par les client-e-s. Ils ou elles négocient avec les client-e-s les objectifs et les moyens d'interventions. Ils ou elles interagissent avec les autres professionnels pour coordonner leurs interventions.

Ils ou elles identifient les modèles de pratique en usage dans le service et y recourent dans leurs interventions.

Ils ou elles fondent leurs actions sur des données probantes.

Ils ou elles analysent de façon critique l'ensemble de leurs prestations et en rendent compte, par oral ou par écrit, au praticien formateur ou la praticienne formatrice.

Ils ou elles utilisent systématiquement les modalités de transmission des informations en usage dans le service.

Ils ou elles collaborent avec l'ensemble des partenaires (entourage, professionnel-le-s) impliqués dans l'intervention auprès du ou de la client-e.

Ils ou elles assument de façon autonome les tâches administratives et de gestion en lien avec leurs interventions et avec la marche du service.

Ils ou elles sont responsables sur le plan éthique, légal et déontologique.

4.3 Niveau III

Le stage de niveau III se déroule sur le 6^e semestre, en fin de programme de la 3^e année bachelor. Ce dernier stage permet de parfaire les compétences développées dans les stages précédents ainsi que dans l'ensemble des modules du programme. Ainsi, au terme du stage, les étudiant-e-s sont à même de gérer et de mener de manière autonome et responsable l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie telles qu'elles sont attendues d'un-e ergothérapeute nouvellement diplômé-e.

Les étudiant-e-s agissent de manière autonome et responsable dans l'ensemble des tâches qui leur sont assignées. En outre, ils ou elles font preuve d'initiative et proposent spontanément leur service dans les activités du service. Une supervision peut toutefois s'avérer encore nécessaire pour des tâches particulièrement complexes.

Durant ce stage, un accent particulier est porté sur la mise en évidence, l'analyse et la prise en compte des contextes (politiques, légaux, réglementaires, économiques, culturels) qui influencent et organisent les pratiques du service d'ergothérapie et de l'institution dans laquelle le stage se déroule. Ils ou elles prennent conscience des enjeux de ces contextes pour la pratique professionnelle. Les étudiant-e-s seront de ce fait amené-e-s à développer un regard décentré sur la profession.

Les étudiant-e-s assument les démarches complètes d'intervention en adoptant une pratique fondée sur les preuves scientifiques.

Ils ou elles soutiennent activement les client-e-s dans leurs occupations de façon à leur permettre d'assumer leur place au sein de la société.

Ils ou elles gèrent, oralement et par écrit, les relations avec l'ensemble des partenaires y compris les partenaires financiers.

Ils et elles participent à l'ensemble des tâches administratives en lien avec le service.

Ils ou elles participent aux actions de promotion de la profession au sein de l'institution, auprès des partenaires et du public.

Ils ou elles contribuent aux enseignements dispensés par les ergothérapeutes au sein de l'institution et auprès des partenaires.

Ils ou elles s'engagent dans les démarches qualité en vigueur au sein du service et de l'institution.

Ils ou elles participent aux actions de promotion de la santé organisées au sein de l'institution et auprès du public et en appliquent à eux-mêmes ou elles-mêmes ces principes.

Les compétences

Les compétences professionnelles énumérées dans ce document ont été élaborées par les membres de la Conférence spécialisée Santé des HES Suisses ainsi que par les Conférences professionnelles spécifiques sur la base d'un mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) établi dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances régissant la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). Cette nouvelle loi, entrée en vigueur en 2020, fixe des exigences uniformes à l'échelle nationale en ce qui concerne la formation ainsi que l'exercice de la profession dans les domaines suivants : ergothérapie, nutrition et diététique, sage-femme, optométrie, soins infirmiers, physiothérapie et ostéopathie. Les filières concernées ainsi que la filière technique en radiologie médicale, proposée au niveau tertiaire A en Suisse romande, ont élaboré leurs compétences professionnelles finales en s'appuyant sur les prescriptions de la LPSan.



COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ

BSc Ergothérapie
BSc Nutrition et diététique
BSc Sage-femme
BSc Optométrie

BSc Soins infirmiers
BSc Physiothérapie
BSc Technique en radiologie médicale
+ MSc Ostéopathie

SOMMAIRE

interactif

BSc en Ergothérapie	p.4
BSc en Nutrition et diététique	p.8
BSc en Sage-femme	p.12
BSc en Optométrie	p.16
BSc en Soins infirmiers	p.21
BSc en Physiothérapie.....	p.28
BSc en Technique en radiologie médicale.....	p.33
MSc en Ostéopathie.....	p.39

A savoir

Les compétences professionnelles énumérées dans ce document ont été élaborées par les membres de la Conférence spécialisée Santé des HES Suisses ainsi que par les Conférences professionnelles spécifiques sur la base d'un mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) établi dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances régissant la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). Cette nouvelle loi, entrée en vigueur en 2020, fixe des exigences uniformes à l'échelle nationale en ce qui concerne la formation ainsi que l'exercice de la profession dans les domaines suivants : ergothérapie, nutrition et diététique, sage-femme, optométrie, soins infirmiers, physiothérapie et ostéopathie. Les filières concernées ainsi que la filière technique en radiologie médicale, proposée au niveau tertiaire A en Suisse romande, ont élaboré leurs compétences professionnelles finales en s'appuyant sur les prescriptions de la LPSan.

Toutes les filières des HES Santé se sont inspirées du modèle canadien CanMEDS 2015. Ce référentiel défini initialement pour la profession médicale et adopté ensuite dans le monde entier par les professions de santé et d'autres professions définit et décrit les compétences dont les professionnels de santé doivent faire preuve pour répondre de façon efficace aux besoins des personnes à qui ils prodiguent des soins. Ces compétences s'articulent autour de sept rôles communs à toutes les professions de santé.

Depuis 2009, les compétences professionnelles finales définies sur le modèle CanMEDS, harmonisées au niveau national et faisant l'objet d'un consensus au sein des milieux professionnels et de la formation servent de base à l'élaboration des programmes d'études cadres des différentes filières.



RÔLE D'EXPERT·E

A1 Elles comprennent les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquent efficacement leurs compétences d'expertes en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de leur clientèle à la société.

A2 Elles mènent et coordonnent sous leur responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patients/clients dans leur champ d'occupations.

A3 Elles déterminent et justifient les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les emploient correctement.

A4 Elles analysent les occupations et les facteurs environnementaux et les adaptent aux besoins des patients/clients.

A5 Elles analysent les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prennent compte, dans leurs interventions.

A6 Elles utilisent les ressources à disposition, identifient les contraintes et mettent en place l'assistance permettant aux patients/clients de réaliser les occupations souhaitées.

A7 Elles sont familiarisées avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirent des conséquences pour leurs interventions.



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie



RÔLE DE COMMUNICATEUR·RICE

B1 Elles communiquent de manière adéquate avec les patients/clients sur la situation et les ressources disponibles et favorisent une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

B2 Elles permettent aux patients/clients de participer au processus de décision par leur style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcent ainsi leur autonomie.

B3 Elles font preuve de sensibilité dans leurs rapports avec les autres, les respectent et permettent à leurs patients/clients de défendre leurs propres intérêts.



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie



RÔLE DE COLLABORATEUR·RICE

C1 Elles travaillent avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patients/clients.

C2 Elles apportent, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie



RÔLE DE LEADER

D1 Elles organisent leurs propres activités professionnelles, assument leurs responsabilités envers leurs patients/clients et gèrent de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficaces.

D2 Elles s'engagent activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de leur organisation et du système de santé.

D3 Elles agissent selon les normes de qualité en vigueur et les contrôlent régulièrement.



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie



RÔLE DE PROMOTEUR·RICE DE LA SANTÉ

E1 Elles soutiennent les patients/clients dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

E2 Elles s'engagent pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie



RÔLE D'APPRENANT·E ET DE FORMATEUR·RICE

F1 Elles soutiennent leur propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2 Elles transmettent leurs savoirs spécifiques en ergothérapie aux patients/clients, à leur équipe et aux autres personnes concernées.



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie



RÔLE DE PROFESSIONNEL·LE

G1 Elles s'engagent dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.

G3 Elles mobilisent leurs aptitudes et leurs forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

G2 Elles respectent, dans l'exercice de leur profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).



BSc en
Nutrition et
diététique



BSc de
Sage-femme



BSc en
Optométrie



BSc en
Soins
infirmiers



BSc en
Physiothérapie



BSc en
TRM



MSc en
Ostéopathie